



Notre réf.: WMOI-559158197-5897787/2025/I/WIS

21 juillet 2025

- Objet: Atelier de formation sur la version 2.0 du Système d'information de l'OMM (SIO 2.0) (Nairobi, Kenya, 13-17 octobre 2025)
- Suite à donner: Désigner un(e) représentant(e) de votre Service et en informer le Secrétariat de l'OMM dans les meilleurs délais et de préférence le **15 août 2025** au plus tard

Madame, Monsieur,

Je tiens à vous informer que l'Organisation météorologique mondiale (OMM) prévoit d'organiser un atelier de formation sur le SIO 2.0 à Nairobi, du 13 au 17 octobre 2025.

Cet atelier répondra aux besoins de renforcement des capacités du personnel chargé de la mise en œuvre du SIO 2.0 au sein des Services météorologiques et hydrologiques nationaux. Ainsi, cet atelier vise à aider les Membres de l'OMM à renforcer leurs capacités en:

- 1) Améliorant leur compréhension de l'architecture du SIO 2.0;
- 2) Développant leurs compétences en matière d'installation et de configuration du «WIS 2.0 in a box» (SIO 2.0 tout-en-un);
- 3) Développant leurs compétences s'agissant d'exploiter un nœud du SIO 2.0.

Cet atelier, qui se déroulera en anglais, est conçu de façon à être concret et hautement interactif. Il est attendu des participants qu'ils apportent leur propre ordinateur portable pour travailler tant de manière indépendante qu'en groupe.

Nous vous invitons à désigner, au sein de votre Service, un(e) représentant(e) (de préférence un(e) ingénieur(e) en informatique participant au développement de logiciels et à la programmation informatique) pour participer à l'atelier.

Je vous saurais gré de dégager des fonds d'origine nationale pour prendre en charge, en totalité ou en partie, les frais de participation de votre expert(e). Sur demande, l'OMM envisagera de fournir une assistance financière dans la limite des ressources disponibles.

Concernant l'assurance des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaires, je tiens à attirer votre attention sur les dispositions suivantes:

«Les personnes ne faisant pas partie du personnel de l'Organisation qui sont autorisées à voyager à ses frais et/ou au bénéfice d'une indemnité journalière de subsistance doivent veiller à pouvoir prendre entièrement à leur charge toute dépense encourue en cas de décès, de maladie ou de lésion corporelle imputable à un voyage officiel et à la participation à des réunions au nom de l'Organisation. Il leur appartient donc de contracter toute assurance-vie,

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM suivants: Afrique du Sud, Éthiopie, Gambie, Ghana, Malawi, Maroc, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Tanzanie

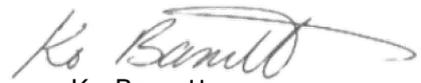
Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD)

assurance-maladie, assurance accidents ou toute autre forme d'assurance avec un niveau de couverture adéquat pour toute la durée de ces réunions et événements.

La responsabilité de l'OMM est limitée à l'exercice de fonctions ou à la participation à une réunion pour son compte. L'OMM a souscrit une assurance contre les accidents et les maladies qui prévoit une couverture limitée des frais médicaux, des frais d'urgence et des frais supplémentaires encourus lors des voyages officiels.»

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir confirmer la participation de votre représentant(e) à l'atelier en communiquant son nom complet et son adresse de courrier électronique par courriel à wis@wmo.int dans les meilleurs délais, de préférence le **15 août 2025** au plus tard, en précisant si une aide financière sera requise.

En vous remerciant du soutien que vous apportez aux activités de l'OMM, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Ko Barrett
pour la Secrétaire générale